

## Synthèse de la table ronde

# ***Faire face au dérèglement climatique***

Animateurs : **Maguite Chichereau-Dinguirard**, conseillère régionale verte et **Marc Jedliczka**, directeur d'HESPUL, membre du Réseau action-climat, porte-parole de l'association négaWatt, vice président du CLER, président de l'association de préfiguration d'Enercoop-Rhône-Alpes et ancien conseiller régional Verts en Rhône-Alpes  
Témoignage : **Sylvain Godinot**, expert des questions climatiques

### **Travail en 3 temps:**

- 1 - Bilan du mandat précédent et présentation de la situation actuelle
- 2 - Bilan sur les avancées de l'écriture du projet par les groupes de travail
- 3 - Discussion avec la salle et propositions

### **1 – Bilan du mandat précédent et présentation de la situation actuelle**

---

#### *Contexte*

L'enjeu climatique, au centre de la conférence de Copenhague de décembre, est un sujet transversal. Il recoupe aussi bien les questions de production d'énergie que celles liées aux transports, à l'agriculture ou encore à l'aménagement urbain, aux bâtiments et à l'économie. Pour y répondre efficacement, il est nécessaire d'articuler les grandes décisions internationales à l'action locale. C'est en cela que l'échelon régional trouve sa pertinence.

Cependant, gardons à l'esprit pour la rédaction de notre programme de bien expliciter les moyens que l'on se donnera pour atteindre les objectifs qui seront fixés lors de la conférence de Copenhague, surtout s'ils sont ambitieux. En effet, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2020 implique de diviser par 2 tous les usages actuels de l'énergie (voiture, agriculture...). Or, aujourd'hui, aucune autre région française (ni collectivité) n'a été en mesure d'établir un plan climat détaillé et chiffré à cette hauteur. Il nous faudra donc savoir mettre des dispositifs réglementaires et financiers massifs, en face des objectifs: pour être crédibles, il faudra être capable de présenter les moyens que l'on engagera, et de quantifier les objectifs sur la mandature.

#### *Bilan*

Un bilan global du mandat pour les Verts a été remis en début de journée.

Bien que certaines thématiques ne relèvent pas de compétences régionales (production distribution d'énergie, aménagement...), le conseil régional peut quand même agir

indirectement dans ces domaines. Le plan régional de l'énergie mis en place en Rhône Alpes, volontaire, ou encore les contrats de développement durable Rhône Alpes (CDDRA), qui doivent désormais inclure un plan climat énergie, en sont l'exemple. Leur mise en œuvre effective reste cependant modeste et récente. On notera également la hausse du budget énergies renouvelables consacré par la Région, malgré un net ralentissement en 2009 (appels à projets).

L'une de des premières tâches de la prochaine mandature sera, en vertu de la loi Grenelle 1, de co-élaborer et valider le Schéma régional climat air énergie en lien avec l'État (Préfet de Région).

La région Rhône Alpes est très nucléarisée. Le développement des énergies renouvelables, bien que ne relevant pas directement de la Région, doit être accru. Elles représentent aujourd'hui environ 19%, provenant essentiellement de la force hydraulique, historiquement présente en Rhône Alpes et du bois. Malgré le fort développement de l'éolien, du solaire thermique et photovoltaïque et du bois automatique lors du mandat actuel, les consommations totales d'énergies ont continué à croître : tout ou presque reste à faire dans les domaines cruciaux de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.

Dans le domaine du bâtiment, qui est évidemment central pour les questions d'énergie, l'urgence est à la mise en œuvre d'un vaste programme d'isolation renforcée et systématique des bâtiments construits avant 1975. La compétence de la Région sur la gestion des lycées peut être un levier d'action utile. Il est nécessaire que cette thématique soit une des priorités sur l'agenda des futurs élus, mais il est évident que cela ne saurait suffire : il faudra également trouver les moyens d'agir notamment dans le logement social, mais aussi sur les bâtiments privés.

Concernant la question des transports, l'amélioration du réseau TER a été notable durant le mandat actuel (renouvellement du matériel, amélioration des fréquences, cadencement des lignes...). Il faut que la prochaine assemblée continue dans cette voie, d'autant qu'il est vraisemblable qu'une nouvelle crise pétrolière survienne lors du prochain mandat (les experts prédisent une hausse brutale des prix du baril sur la période 2005-2020). Cependant, il est aussi nécessaire de ne plus se focaliser uniquement sur le rail. De nombreux territoires de notre région sont en effet inadaptés au déploiement de lignes de chemin de fer (espaces ruraux, communes périurbaines, zones de montagnes...). Pour ces espaces, d'autres solutions devront être étudiées, comme celles de cars interurbains fréquents, de taxis collectifs et de covoiturage.

Naturellement, l'économique et le social doivent demeurer au cœur du projet. Faire face aux dérèglements climatiques, c'est d'abord engager la transformation de l'économie, un programme qu'on pourrait résumer aux « trois 'R' »: Réorientation des politiques économiques, Redistribution des richesses, Relocalisation des activités. Tout cela créera naturellement des emplois verts et non délocalisables. Sur le plan social, doit-on encore rappeler que c'est d'abord les plus précaires et les plus fragiles qui seront les victimes du changement climatique?

La question du climat est, enfin, totalement liée à celle de l'évolution des territoires, aux problèmes d'étalement urbain et de mitage du territoire, ou encore de gestion locale des réseaux. Il est nécessaire, pour ces domaines dont la compétence dépasse parfois le Conseil Régional, que celui-ci s'en empare, en cherchant à impliquer et associer les autres collectivités (Conseils généraux, intercommunalités, communes...).

Pour conclure, on peut dire que la Région se doit d'adopter une attitude exemplaire dans son action comme dans sa gestion, et ce même concernant les domaines où elle ne dispose pas des compétences exécutives (énergie...). Il va par exemple falloir se poser la question, pour chaque projet lancé, de sa « compatibilité climat », afin de pouvoir bloquer les infrastructures coûteuses et peu utiles (type Grand Stade de Lyon, Center Parcs, rocales...). Il faudra au contraire soutenir les projets à faible empreinte environnementale et à fort intérêt social.

## 2 – Bilan sur l'avancée dans l'écriture du projet

---

### **Le sujet de l'atelier recoupait les axes de travail des groupes de travail programmatiques suivants :**

- transports,
- agriculture,
- environnement, santé, biodiversité, nature,
- énergie et qualité environnementale des bâtiments

*Voici quelques propositions (non exhaustives) formulées par ces derniers:*

- Obligation 1 : Mise en place d'un Schéma Régional Climat-Air-Energie avec la Préfecture de Région
- Obligation 2 : création d'un Plan Climat Énergie Régional ; lors du mandat précédent, les élus avaient fait le choix de ne pas faire d'Agenda 21 en tant que tel. Ce plan devra mentionner des objectifs précis à atteindre (moins 40%?), des échéances et des moyens à mobiliser pour le mettre en œuvre. Il faut cependant noter que les domaines où la Région a une compétence directe pèsent peu dans les émissions régionales de gaz à effet de serre (de 3 à 4%). Il faut donc prévoir des mécanismes et des politiques publiques permettant d'aider les autres acteurs et collectivités à réduire leurs émissions. Ce plan regroupera les autres propositions qui suivent.
- Exemplarité interne : poursuivre le travail sur la performance énergétique des lycées et du patrimoine de la Région en général.
- Renforcer le volet formation professionnelle, en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences dans les métiers « verts » (notamment dans le secteur du bâtiment, où une sensibilisation aux techniques d'éco-construction peut être menée).
- La Région a également un rôle à jouer autour du soutien aux énergies renouvelables, et notamment de la filière bois (sur le plan de l'approvisionnement par exemple...). Mais c'est surtout sur l'isolation des bâtiments existants que sont les enjeux. L'inaction dans cette filière a été un des grands regrets de la mandature précédente, puisqu'on a quasiment pris 6 ans de retard, dans ce secteur pourtant générateur d'emplois, et qui en outre est lié aux questions énergétiques...
- Sur le plan des transports, comme évoqué précédemment, l'accent sera à mettre sur l'intermodalité, pour trouver des modes de transports complémentaires des TER et adaptés aux territoires parfois contraints de la région. On pourra également travailler à créer davantage de synergies entre les opérateurs des réseaux de bus départementaux et les TER (création d'une autorité commune?).
- Concernant le Fret, il faudrait travailler à la multimodalité des réseaux, pour que le transport de marchandises puisse cohabiter avec celui de voyageurs.
- Promouvoir une agriculture durable, en favorisant par exemple le développement du bio, la moindre utilisation d'intrants dans les exploitations, et la réduction de l'alimentation carnée.

- Au plan de la biodiversité, la Région doit s'engager à la poursuite des trames vertes et bleues, pour tenir notamment compte des enjeux d'adaptation au changement climatique.
- Concernant le développement économique, le nouvel exécutif régional devra faire le bilan de ce qui existe déjà (notamment des clusters scientifiques...) et s'engager davantage dans les partenariats avec la Recherche autour des thématiques environnementales.
- Enfin, une conditionnalité des aides de la région aux projets climat compatible sera nécessaire pour tenir des objectifs de l'ampleur de ceux de l'Europe.

### **3 – Discussion avec la salle et propositions**

---

L'un des thèmes absent des propositions est **la question des déchets**, et ce bien que la Région n'ait pas de compétences dans ce domaine plus 'local'. Or, ce secteur est fortement producteur de gaz à effet de serre (du fait de l'incinération par exemple). Il y aurait pour autant des leviers d'action, en renforçant par exemple des initiatives comme « SINDRA » (Système d'INformation des Déchets en Rhône Alpes), qui visent à mettre en cohérence la filière au niveau régional.

Le développement de la méthanisation est aussi une option, de surcroît liée aux questions agricoles (fumier) et d'énergie (le méthane récupéré est une énergie utilisable par la suite).

La perspective de violents chocs sociaux à venir liés aux inéluctables augmentations des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité doivent convaincre de la nécessité de changer rapidement nos pratiques, et améliorer l'acceptabilité des mesures dont la vocation sociale de protection des populations les plus fragiles doit être systématiquement mise en avant.

Concernant **la biodiversité**, profitons du fait que l'année 2010 ait été déclarée année internationale de la biodiversité par l'UNESCO pour agir sur ce terrain. La région Rhône Alpes est d'ailleurs particulièrement concernée (plusieurs espèces alpines étant menacées de disparition). Il faudrait de la transversalité, pour avoir conscience que certaines politiques que l'on promeut (filrière bois, éolien, énergies renouvelables...) peuvent avoir des conséquences sur la biodiversité. L'aménagement du territoire doit également prendre en compte la biodiversité, et préserver à ce titre des zones naturelles, des lieux de reproduction d'espèces, etc.

Sur le plan de **l'aménagement urbain**, les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) qui fleurissent dans les centre-villes peuvent empêcher certaines évolutions de l'habitat (isolation, pose de panneaux solaires...) au nom de la conservation du patrimoine. Si la Région ne peut intervenir directement sur ce sujet, qui concerne les communes, une piste d'action pourrait être l'utilisation des SCOT, pour lesquels le Conseil régional est consulté, afin de modifier les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

De la même manière, l'un des leviers mobilisables pour lutter efficacement contre l'étalement urbain semblent également être les SCOT. La région a commencé à s'impliquer dans cette voie, mais pourrait soumettre les plans d'urbanisme à une

« clause d'éco-conditionnalité ». Ces plans devront s'attacher à garantir la mixité des usages (habitat, activité, loisirs, zones naturelles, d'agriculture...). Cela passe aussi par la mise en place d'outils permettant de limiter la pression foncière, qui conduit les habitants à vivre toujours plus loin des centres. Pour dynamiser les zones périurbaines déjà existantes, il est nécessaire d'opérer une politique de repolarisation des agglomérations au profit de ces zones dispersées. Cela passe par des investissements d'équipement, de systèmes de transports courts...

Cet enjeu est éminemment lié à celui des **transports**. En effet, les déplacements sont liés à l'étalement des agglomérations dans l'espace. Le prochain mandat s'inscrit dans une période favorable à l'adoption de mesures dans ce domaine (en matière de coût de l'énergie, d'audience dans la population...). L'un des objectifs d'une politique de déplacements serait d'éviter au maximum les transports « subis » de personnes et de marchandises. Cela passe, comme évoqué plus haut, par la cohabitation des marchandises et des voyageurs sur le rail, mais aussi par des mesures allant plus loin que les réalisations du mandat précédent (TER Inter-cités rapides, la création de lignes de tram-train, l'amélioration matériel, des services en gare, des systèmes d'information des voyageurs, la mise en place de billettiques communes...). L'accessibilité des réseaux de transports en commun sera améliorée, pour permettre à tous de voyager (accélération de la pose d'ascenseurs, de planchers plats...).

Les infrastructures de transports peuvent également être réorientées (ouverture de nouveaux tronçons, réouverture de la rive droite du Rhône au transport de voyageurs, afin de pouvoir desservir l'Ardèche...). Dans cette logique, les autoroutes pourraient également, comme c'est actuellement le cas en Isère, accueillir des lignes de bus rapides, que la Région pourrait co-financer.

Les transports doux devront également être au cœur de la politique de déplacements, notamment pour résoudre la problématique des « derniers kilomètres » (ceux qui séparent la gare du logement, et qui bien souvent encouragent les personnes à prendre la voiture pour tout le trajet). On pourrait également imaginer la mise en place de nouveaux abonnements de transports, qui incluraient des prêts de vélo, ou la garantie d'avoir un stationnement de qualité (consignes...).

**L'agriculture biologique** doit être soutenue, notamment face à la demande de la restauration collective qui ne trouve pas de producteurs. Il est nécessaire de développer une agriculture bio de proximité. C'est une solution en termes de transports (arrêter de faire venir du bio de loin), de biodiversité (retour de certaines espèces) et de culture (fermes moins spécialisées, avec ruches, autres activités...). La région peut pour cela faciliter l'installation des agriculteurs, la création de plateformes pour permettre la création de stock de bio, et participer à la transformation des cantines scolaires. Plus que la simple conversion au bio, il faudra également considérer l'importance de changements de mode alimentaires (moins de viande, fruits et légumes de saison...). C'est une très bonne application de la démarche de sobriété énergétique.

La crédibilité du programme des Verts passera par notre capacité à prouver que non seulement nous sommes conscient des problèmes mais que nous avons des solutions. Cela veut dire quantifier les émissions, les investissements nécessaires, chiffrer les emplois créés, etc. On peut s'inspirer d'exemples comme celui du scénario Virages Énergie en Nord pas de Calais, d'inspiration négaWatt.

Le levier financier que détient la région est très important. Il peut être utile de s'en servir afin d'inciter (ou de contraindre) d'autres collectivités à adopter certaines politiques

publiques durables. La contractualisation entre collectivités (de type contrats de développement durable Rhône Alpes) peut également être une piste. Enfin, des politiques de partenariat et de co-développement solidaire pourront être mises en place. Il est en effet nécessaire de prendre en compte dans la politique régionale les relations Nord-Sud, et ce particulièrement autour de l'enjeu climatique.

L'enjeu de la lutte contre le changement climatique passe en effet par une reconnaissance concrète (financière) du droit des pays pauvres au développement.